

Un cas de SCARLATINE a été signalé

Infos

- La scarlatine est une infection due au streptocoque qui intervient surtout chez l'enfant de 3 à 10 ans, par cas isolé ou par épidémie. La maladie entraîne une fièvre élevée, une langue rouge, des ganglions, une angine et une éruption (pas toujours visible).
- Cette maladie, habituellement bénigne, peut entraîner des complications, ce qui justifie un traitement par antibiotique.
- La transmission se fait par voie aérienne lors de la toux ou des contacts directs étroits avec une personne malade.
- La maladie se déclare au bout de 1 à 3 jours.
- Les personnes malades non traitées peuvent transmettre la maladie pendant 3 semaines. Sous traitement adéquat, le malade n'est plus contagieux au bout de 24 heures.

Mesures à prendre par le directeur de l'école

1. Informer les parents d'élèves de l'existence de cas de scarlatine dans l'école.
2. Conseiller aux parents de conduire leur enfant s'il est malade chez leur médecin traitant en lui signalant l'existence de cas de scarlatine dans l'école.
3. Eviction scolaire des enfants malades jusqu'à guérison clinique **avec certificat médical attestant de la prise d'une antibiothérapie adaptée.**

Mesures inutiles

1. Le prélèvement de gorge systématique des enfants non malades est inutile.
2. La désinfection des locaux et la fermeture de l'école sont inutiles.

Le médecin inspecteur de santé publique